

Déclaration de S.E.M. O-Gon Kwon

Président de l'Assemblée des États Parties nouvellement élu (à son élection)

New York, le 4 décembre 2017

<Le texte lu>

[Salutations]

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Excellences, mesdames et messieurs les délégués, membres de la société civile, mesdames et messieurs,

C'est pour moi un privilège et un très grand honneur d'avoir été élu Président de l'Assemblée pour les trois prochaines années. Permettez-moi d'exprimer à tous ma profonde reconnaissance pour votre soutien et la confiance que vous me portez.

Je tiens à remercier le Président en exercice, S.E. Monsieur Sidiki Kaba, pour la préparation de cette session et du rôle important qu'il a joué tout au long de son mandat pour améliorer le système du Statut de Rome. Je m'engage solennellement à poursuivre son œuvre, à continuer à développer le système et à atteindre notre objectif noble de mettre en œuvre la justice internationale et de créer une paix durable.

Je tiens également à remercier les juges sortants de leur dur labeur et de leur service dévoué envers la Cour. Je remercie particulièrement la Présidente de la Cour, Son Excellence Silvia Fernandez de Gurmendi, qui a largement contribué au renforcement de l'efficacité de la Cour et à sa gouvernance. Je n'ai aucun doute que les six nouveaux juges à élire à cette session renforceront plus encore la justice pénale internationale avec le même dévouement que leurs prédécesseurs.

[Réalizations de l'Assemblée des États Parties]

À ce jour, l'Assemblée a fait d'importants progrès pour soutenir et réaliser les objectifs du Statut de Rome grâce à la volonté commune des États Parties. Le nombre d'États Parties au Statut de Rome est passé à 123, ce qui représente presque deux-tiers des membres de l'Organisation des Nations Unies. Un nombre important de ces États ont également mis en œuvre les dispositions du Statut de Rome dans leur législation nationale pour en assurer l'application à l'échelon national. En outre, la coopération entre les États Parties et la Cour s'est intensifiée de différentes manières. Les amendements de Kampala sur le crime d'agression et les crimes de guerre ont été adoptés par consensus, une étape décisive et importante dans le développement du système du Statut de Rome. J'espère sincèrement que le crime d'agression sera activé par consensus au cours de cette session par un dialogue franc entre les États Parties.

[Défis]

Cependant, à ce moment important et à la veille du 20^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, nous continuons à faire face à des défis importants. Un-tiers des membres de l'Organisation des Nations Unies, y-compris des États parmi les plus puissants du monde, ne sont toujours pas sous l'égide du Statut de Rome, ce qui entrave son application universelle ainsi que l'application de la justice. Nous continuons à être témoins d'atrocités de masse dans le monde entier. Les auteurs de ces crimes sont souvent hors de portée de la Cour, en raison de la compétence limitée de la Cour, de la non-coopération des États, ou d'un manque de volonté politique. La fin de l'impunité semble être un objectif encore lointain même deux décennies après la création de la Cour. La justice pénale internationale est pour moi un organisme vivant qui se développe, un travail qui se poursuit, un projet qui n'en est qu'à son tout début, et il est de notre devoir de la développer, pour les générations futures.

[Responsabilités et devoirs]

Je me sens privilégié d'avoir été élu à cette fonction par mes pairs et collègues à ce moment critique, et je suis préparé, avec vous tous, à relever les défis auxquels nous allons être confrontés.

Je ferai de mon mieux pour canaliser le renforcement et la coordination de notre volonté politique pour appuyer et développer le système Statut de Rome. Il est essentiel que la CPI maintienne sa neutralité face aux nombreuses questions politiques que soulève son travail. Je mettrai tout en œuvre pour protéger l'impartialité et l'indépendance de la Cour. J'écouterai également les voix des États Parties et tiendrai un dialogue ouvert avec ceux qui pourraient avoir des préoccupations au sujet du travail de la CPI, son processus, ou son incidence sur les États Parties. Pour cela il faudra trouver un équilibre délicat entre les différents points de vue, et armé de mon expérience et de mon expertise en matière de justice pénale internationale, j'espère pouvoir veiller à cet équilibre pour résoudre d'importants problèmes qui affectent tous les États Parties. Dans un même ordre d'idées, je chercherai aussi à assurer la liaison entre les États et la CPI et à faciliter leur coopération. Cette coopération est vitale et aussi un élément indispensable au bon fonctionnement d'une Cour. Ensemble, avec les parties intéressées, j'œuvrerai pour faire avancer les initiatives lancées en vue d'une coopération renforcée entre les États et la Cour.

Par ailleurs, je mettrai tout en œuvre de manière prioritaire pour promouvoir l'universalité en établissant un dialogue avec ceux qui n'ont pas encore rejoint le Statut de Rome. J'estime qu'une approche stratégique est nécessaire pour persuader et attirer les États non Parties. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États Parties, la Cour et la Société civile pour créer des structures efficaces et coordonner les actions pour promouvoir l'universalité.

[Observations finales]

Je suis ému par les réalisations de mes prédécesseurs, et me réjouis de collaborer avec mes collègues pour poursuivre les objectifs de cette honorable organisation. C'est pour moi un honneur et un privilège d'être au service de cette Cour, et avec tout le respect qui vous est dû, j'en appelle à votre soutien. Merci beaucoup.

/Fin/